

d'énergie du Nord canadien, actuellement en vigueur. Si l'on avait modifié cette loi de manière à prévoir des accords avec les provinces, il eût été possible de faire tout ce qu'on peut accomplir aux termes du bill à l'étude et encore davantage. On aurait alors prévu des usines tant hydrauliques que thermiques. La modification aurait aussi permis de prendre les mêmes dispositions avec la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Alberta et d'autres régions du Canada qui ont grand besoin d'usines énergétiques et où cette mise en valeur bénéficierait à l'ensemble du Canada.

Je demande au gouvernement de relire la proposition qu'a faite, sur ce point, au gouvernement fédéral M. Campbell, premier ministre du Manitoba. Je l'invite à réfléchir encore aux propositions sur l'ensemble de la question qu'a avancées le gouvernement de la Saskatchewan. Je dirai que, si le gouvernement qui siège en face est sincère en parlant d'un programme national d'exploitation des ressources, il a l'occasion de le réaliser justement dans ce domaine. Le Canada verra s'ouvrir devant lui la perspective d'une vaste expansion économique si nous exploitons ses ressources énergétiques pour créer de l'électricité. Cela vaut évidemment pour les provinces Maritimes et c'est pourquoi nous sommes heureux de voir entreprendre quelque chose. C'est la raison pour laquelle le projet de loi aura tous nos suffrages.

Mais, monsieur l'Orateur, ce qui serait bon pour les provinces Maritimes, le serait aussi pour l'Ontario et la province de Québec, pour tout l'Ouest canadien. Nous appuyons la proposition du premier ministre Campbell visant l'établissement d'un vaste réseau électrique de l'Atlantique au Pacifique. Les provinces ne peuvent y procéder à elles seules, sans l'aide ni l'initiative du gouvernement fédéral. Mais le gouvernement fédéral lui-même ne saurait venir en aide aux provinces aux termes du projet de loi dont est actuellement saisi le parlement. En effet, le bill en question n'habilite le gouvernement qu'à intervenir en ce qui concerne les provinces atlantiques. Selon le texte en discussion on ne saurait donner de l'aide dans le domaine de l'énergie hydraulique; le bill limite l'assistance aux entreprises thermiques.

Une fois ce bill adopté, nous disposerons de deux mesures législatives dans ce domaine. Nous aurons la loi sur la commission d'énergie du Nord canadien, qui prévoit la mise en valeur d'énergie électrique n'importe où au Canada au moyen d'unités thermiques, d'unités hydrauliques et autres, mais qui présente une lacune, à savoir le droit de conclure des accords financiers avec les autres provinces. D'autre part, nous aurons

cette mesure législative, de portée restreinte, qui a trait aux provinces de l'Atlantique et qui, comme je l'ai dit, prévoit des mesures d'assistance seulement dans le cas d'entreprises thermiques, et qui contredit les promesses que le premier ministre a faites aux provinces de ne pas leur soumettre uniquement des propositions nettement tranchées.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, quoi qu'il arrive à ce bill,—c'est-à-dire, que le gouvernement songe à en élargir la portée ou à le modifier en comité, je crois que cela est possible et j'espère qu'on portera attention à toutes modifications qui y seront apportées,—nous estimons qu'il devrait avoir pour objet d'appliquer un programme fédéral en matière d'énergie, destiné à mettre en valeur, dans la plus grande mesure possible, nos ressources d'énergie d'un bout à l'autre du pays, que ce soit au moyen d'unités thermiques, d'unités hydrauliques ou autres dans le domaine de l'énergie atomique et nucléaire qui pourrait encore s'ouvrir devant nous à l'avenir; et nous estimons qu'il faudrait faire cela, non seulement en vue d'aider une seule région du pays mais afin de mettre en valeur toutes les ressources électriques du pays dans son ensemble.

Ainsi que je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, nous appuierons cette mesure. Elle accomplira quelque chose pour ces provinces de l'Atlantique et nous l'approuvons. Cependant, à notre avis, ce n'est qu'un pas insignifiant dans l'exécution du vaste programme de mise en valeur d'énergie qu'il est possible d'élaborer et que nous comptons toujours voir exécuter dans notre grand pays.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet de ce projet de loi très important. L'une des caractéristiques des habitants de l'île du Prince-Édouard est qu'ils ne sont guère loquaces. Je vous assure que je vais donner l'exemple de cette caractéristique ce soir.

Nous sommes heureux de ce que l'existence des provinces Maritimes soit de nouveau reconnue, et c'est l'œuvre du nouveau gouvernement. L'un des députés qui siègent ici depuis longtemps me disait l'autre jour que, pendant des années, il a rarement entendu parler des provinces Maritimes, mais qu'on en parle presque tous les jours maintenant. Pour reprendre autrement une expression courante chez nous comme elle l'est dans un autre pays, je dirai que ce qui est bon pour les provinces Maritimes l'est également pour le Canada. Il s'agit donc, à mon sens, d'une évolution très encourageante. Elle l'est même tellement que certains vis-à-vis